



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations  
aux collectivités territoriales



## POLITIQUE SOCIALE ET INTERCOMMUNALITÉ

Aux côtés des institutions, des organismes sociaux et des associations, quels enjeux et rôles d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ?

L'observation de l'histoire récente des communautés de communes révèle clairement la place de plus en plus importante que prend la vie sociale des habitants dans les préoccupations des élus.

A ce jour, plus de 50% des communautés de communes exerce une ou plusieurs compétences sociales intercommunales. En effet, l'arrivée de nouvelle population, l'évolution du rythme de vie des ménages, le phénomène grandissant du vieillissement de la population modifient en profondeur les données de la vie locale. En même temps, des difficultés s'accumulent pour ceux qui sont confrontés aux problèmes de revenus trop faibles (travailleurs pauvres), aux questions de mobilité, d'accès à l'emploi, de soutien aux responsabilités parentales, d'isolement...

Face aux actions déjà engagées par les élus intercommunaux confrontés à ces réalités, la loi de Cohésion sociale de 2005 a donné toute légitimité aux communautés de communes pour développer une politique sociale en instaurant un bloc de compétence intitulé « Action sociale d'intérêt communautaire », et en rappelant la possibilité de créer un Centre intercommunal d'action sociale pour mettre en œuvre tout, ou partie, de ces compétences.

La qualité de la vie sociale d'un territoire constitue désormais l'un des aspects majeurs de son attractivité : maintien à domicile des personnes âgées, services liés à la petite enfance, à l'enfance, actions inter-générationnelles et de solidarité sont autant d'attentes exprimées par les habitants quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Si les élus intercommunaux sont de plus en plus convaincus de la nécessité de leur intervention au profit de la vie sociale, de nombreuses interrogations demeurent : comment connaître les besoins ? Comment évaluer les priorités ? Avec qui agir et quelle concertation et coordination avec les acteurs locaux, notamment associatifs ? Quel partenariat possible avec le Conseil général en sa qualité de chef de file de l'action sociale ?

Le CIAS peut être cet outil au service d'une politique publique, ouvert aux acteurs locaux, notamment associatifs, et articulé avec les politiques menées par le Conseil général. Mais le CIAS n'est pas seulement un prestataire : en effet, par sa double mission d'analyse des besoins sociaux et de coordination des acteurs, il peut participer à une démarche de développement social local.

Toutefois, la préoccupation portée au domaine social n'est pas toujours la plus partagée alors qu'il faudra pourtant compter sur l'adhésion du plus grand nombre pour favoriser la réflexion et l'action collective des élus du territoire. Par ailleurs, la création d'un CIAS constitue aussi l'émergence d'un nouvel acteur qui ne doit pas être vécu comme le rejet des initiatives préexistantes, une concurrence avec les activités associatives et la disparition des capacités d'interventions des communes-membres.

Pour approcher cet ensemble de questions, Mairie-conseils et l'Unccas vous proposent de participer à la journée d'accueil et d'information du **MARDI 20 AVRIL 2010 À PARIS.**



Association loi 1901 fondée en 1926, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale regroupe les élus de plus de 3750 CCAS et CIAS. Notre réseau est structuré en unions/délégations départementales et régionales assurant la représentation des CCAS et CIAS auprès des Conseils généraux/régionaux et de l'Etat. Nos multiples missions convergent toutes dans une direction fondamentale : apporter un outil technique et pratique d'envergure aux acteurs de terrain. Pour accompagner au mieux les élus locaux, l'UNCCAS s'appuie sur des partenaires et notamment la Caisse des Dépôts Mairie-conseils avec laquelle elle accompagne depuis plusieurs années les projets d'intercommunalité à vocation sociale.

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès-France 75914 Paris cedex 13 – Tél. : 01 58 50 75 75 – Fax : 01 58 50 06 83  
mairieconseils@caissedesdepots.fr



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations  
aux collectivités territoriales



## **POLITIQUE SOCIALE ET INTERCOMMUNALITÉ**

Aux côtés des institutions, des organismes sociaux et des associations,  
quels enjeux et rôles d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ?

### **PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU MARDI 20 AVRIL 2010 À PARIS**

- 9h 30** Accueil des participants
- 10h** Présentation de Mairie-conseils et de l'UNCCAS
- 10h 30** **Présentation de sa situation par chaque groupement de communes :**
- Contexte général, questions spécifiques liées aux situations locales, enjeux pour la vie sociale du territoire
  - Expression des attentes liées à cette journée et questions auprès de l'Unccas et de Mairie-conseils
- 12h** Vie sociale en milieu rural : les principaux enjeux d'une politique intercommunale
- 12h 30** Déjeuner
- 14h** **Le CIAS, un outil au service du territoire :**
- Contexte général de l'action sociale intercommunale
  - Historique législatif et réglementaire
  - Missions et attributions d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale
  - Les principaux aspects juridiques et techniques des CIAS
  - Budget et financement des CIAS
- 16h** **Création d'un CIAS :**
- Proposition de démarches destinées aux élus et aux acteurs sociaux du territoire
  - Présentation du Réseau des responsables de CIAS
- 16h 30** Echanges et perspectives d'appui auprès des territoires
- 17h** Fin des travaux

**ANIMATION :** Christophe Piteux, UNCCAS  
Bernard Saint Germain, Mairie-conseils

**INVITÉE :** Sarah Roblet, Réseau des responsables de CIAS.

**Pour tout renseignement complémentaire, joindre Bernard Saint Germain  
au 01.58.50.75.75 ou par mail : [bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr](mailto:bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr)**  
Vous trouverez, ci-joint, une fiche de demande de participation à retourner à Mairie-conseils.



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations  
aux collectivités territoriales



## **POLITIQUE SOCIALE ET INTERCOMMUNALITÉ**

Aux côtés des institutions, des organismes sociaux et des associations,  
quels enjeux et rôles d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ?

### **DEMANDE DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU MARDI 20 AVRIL 2010 DE 9H 30 À 17H À PARIS**

Nom du groupement de communes : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : .....

Nom et fonction des participants [\*] :

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

Personne que Mairie-conseils peut joindre pour préparer cette journée :

.....

[\*] Cette journée est prioritairement destinée aux élu(e)s. Ils peuvent être accompagnés de techniciens.

**Seuls les frais de déplacement sont à la charge des groupements de communes.**

**Les frais d'accueil et de restauration sont assurés par Mairie-conseils.**

**MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE À MAIRIE-CONSEILS  
PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE VENDREDI 9 AVRIL 2010**

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès-France 75914 Paris cedex 13 – Tél. : 01 58 50 75 75 – Fax : 01 58 50 06 83

mairieconseils@caissedesdepots.fr